

Communiqué de presse

IMMOFONDS suburban / Clôture de l'augmentation de capital 2024

IMMOFONDS suburban clôture avec succès l'augmentation de capital 2024 dans son volume maximal

Avec la clôture de l'augmentation de capital entièrement souscrite d'IMMOFONDS suburban, le fonds immobilier reçoit un total de CHF 14,4 millions d'argent frais. Le produit de l'émission permettra de réduire l'endettement et de développer le portefeuille conformément à la stratégie.

Zurich, le 18 septembre 2024 - Avec l'augmentation de capital pour son fonds immobilier IMMOFONDS suburban, la direction du fonds Immofonds Asset Management AG a réalisé un produit d'émission total de CHF 14,4 millions.

L'émission a été réalisée à la commission ("best-effort basis") dans le cadre d'une offre de souscription en Suisse. Quatre droits de souscription donnaient droit à l'acquisition d'une nouvelle part. Au total, 134 442 nouvelles parts d'IMMOFONDS suburban ont été émises à un prix d'émission de CHF 108.00 net par part. Le nombre de parts en circulation s'élève ainsi à 672 213 parts au total. Toutes les nouvelles parts donnent droit à une distribution intégrale pour l'exercice 2024. La libération des nouvelles parts aura lieu le 20 septembre 2024.

Grâce au succès de l'augmentation de capital, l'endettement d'IMMOFONDS suburban sera réduit et le portefeuille déjà existant sera développé conformément à la stratégie par l'acquisition d'immeubles attrayants. En outre, les mesures ESG prévues seront mises en œuvre conformément à la stratégie de durabilité.

Tous les documents pertinents relatifs à l'augmentation de capital sont disponibles sur www.swissfunddata.ch et sur <https://www.immofonds.ch/fr/fonds/immofonds-suburban/documents>.

A propos d'IMMOFONDS suburban

IMMOFONDS suburban (valeur 114668515, ISIN CH1146685156) est un fonds immobilier de droit suisse pour **investisseurs qualifiés**, autorisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA. IMMOFONDS suburban investit dans des terrains et des immeubles d'habitation dans toute la Suisse. L'accent est mis sur les immeubles d'habitation situés en dehors des grands centres, sur des sites d'importance régionale et bien situés, en particulier dans les grandes régions du lac de Constance, de la Suisse centrale, de la région des Trois-Lacs, de la vallée du Rhin saint-galloise, du Bas-Valais et du Tessin. L'objectif de placement d'IMMOFONDS suburban est un développement à long terme de la substance avec des opportunités de rendement attrayantes pour une distribution substantielle et régulière.

À propos d'Immofonds Asset Management AG

Immofonds Asset Management SA est autorisée et réglementée par la FINMA en tant que direction de fonds. Depuis 1955, elle investit dans des valeurs immobilières suisses. La fortune totale qu'elle gère s'élève à environ CHF 2,4 milliards, avec un pipeline de développement de CHF 700 millions supplémentaires. Avec une équipe de professionnels de l'immobilier et de la finance, elle gère deux produits - IMMOFONDS, coté en bourse, et IMMOFONDS suburban. Elle les développe en permanence afin de mettre à disposition des locataires des espaces de vie attrayants à long terme et d'assurer aux investisseurs un portefeuille rentable et de valeur stable.

Plus d'informations

Immofonds Asset Management AG / +41 44 511 99 30 / info@immofonds.ch

Gabriela Theus, directrice générale / gabriela.theus@immofonds.ch

Stephan Ehram, CFO / stephan.ehram@immofonds.ch

Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse est considéré comme une publicité conformément aux dispositions de la loi sur les services financiers (LSFin). L'IMMOFONDS suburban est exclusivement ouvert aux investisseurs qualifiés selon l'art. 10 al. 3 et 3ter LPCC. Le présent communiqué de presse (i) ne constitue ni un prospectus au sens des art. 35 et suivants LSFin, ni une fiche d'information de base au sens des art. 58 et suivants LSFin, ni un prospectus simplifié ou des informations clés pour les investisseurs (documents d'informations clés pour l'investisseur, DICI) au sens de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) ou un prospectus d'émission selon le règlement de cotation de la bourse suisse ou d'un autre système de négoce et (ii) ne peut pas être proposé ou rendu accessible au public d'une autre manière, en Suisse ou depuis la Suisse. Le présent communiqué de presse s'adresse exclusivement à des destinataires domiciliés en Suisse pour une utilisation personnelle et ne doit pas être totalement ou partiellement reproduit, modifié, distribué ou transmis à d'autres destinataires sans l'autorisation d'Immofonds Asset Management AG. Ce communiqué de presse ne représente ni une offre ni une recommandation de souscription ou de restitution de parts de fonds, mais sert exclusivement à des fins d'information. Les seuls documents déterminants pour une décision d'investissement, comme le prospectus de l'émission et le prospectus avec contrat de fonds intégré, peuvent être obtenus gratuitement auprès d'Immofonds Asset Management AG (Rämistrasse 30, 8001 Zürich). Les investissements dans des produits financiers sont liés à différents risques, dont la perte potentielle du capital investi (perte totale). Immofonds Asset Management AG ne répond d'aucune éventuelle perte ni d'aucun éventuel dommage (direct, indirect ou subséquent) découlant de la distribution du présent document ou de son contenu, ou en lien avec ladite distribution. Ce communiqué de presse ne s'adresse pas à des personnes dont le domicile et/ou le siège social se situe en dehors de la Suisse. Il ne doit notamment pas être remis ou mis à disposition de personnes américaines (y compris les personnes morales) au sens de l'US Securities Act ou des réglementations fiscales américaines ni distribué aux Etats-Unis d'Amérique (USA). Il en va de même pour l'ensemble des Etats et pays dans lesquels l'IMMOFONDS suburban est interdit. La même chose vaut pour l'ensemble des Etats et pays dans lesquels il est interdit de proposer l'IMMOFONDS suburban.